RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 007E6189-3E95-4157-913A-5DD0A26BEB54

ABI KEBAB NAAN TACOS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 RUE GEORGES CHARPAK
26800 PORTES LES VALENCE
931 349 492 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre avril,
A douze heures,

Les associés de la Société ABI KEBAB NAAN TACOS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés, de laquelle il résulte que sont présents :

- Monsieur Emirhan DERIN
- Monsieur Abdulhalim MIRZAOGLU
- Monsieur Idris GOK
- Monsieur Erkan YILDRIM
- Monsieur Omer Talha YAKUT

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emirhan DERIN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Abdulhalim MIRZAOGLU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de 51 % des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Docusign Envelope ID: 007E6189-3E95-4157-913A-5DD0A26BEB54

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Abdulhalim MIRZAOGLU de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et de décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Emirhan DERIN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Abdulhalim MIRZAOGLU
Né à [redacted] le [redacted]
Demeurant [redacted]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance **Monsieur Emirhan DERIN** [redacted]
Le secrétaire de séance **Monsieur Abdulhalim MIRZAOGLU** Bon pour acceptation des fonctions de Président [redacted]